

Séance du 16 septembre 2016

*L'an deux mil seize, le 16 Septembre à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal convoqué le 31 août 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses
séances sous la Présidence de M PECHINOT Joël, Maire,*

Présents : CARRION C. DELARUE F. DUPUIS D. PECHINOT D. THIRION O.

GUILLERME JM. THEVENOT M. JACQUIN R

Absents excusés : CARRION A

Procurations : CARRION A. à CARRION C.

Absent non excusé : MADUPUY A.

Secrétaire de séance : DELARUE F.

*Après lecture du Compte rendu de la réunion du 22 juin 2016, le Conseil Municipal approuve
le Compte rendu et signe le registre des délibérations.*

24. PERSONNEL – REMPLACEMENT AGENT ENTRETIEN

(Pour : 10, contre : 0, abstention : 0)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démission (acceptée), de Madame GUENEBAUT Chantal, adjoint technique 2^e classe.

Le Maire propose que Mme PERREAU Dominique soit engagée à ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DIT qu'un contrat à durée déterminée article 3 alinéa 3 sera établi à compter du 01/10/2016 pour une durée hebdomadaire de 01 heures, avec possibilité d'heures complémentaires en cas de besoin,
- DECIDE d'établir un contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans.
- DECIDE que l'agent percevra une rémunération correspondant à l'IM 321 (IB 340).
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.
- CHARGE le Maire de signer les actes correspondant au recrutement.

TRAVAUX CONNEXES - AMENAGEMENT FONCIER

Le Maire indique que la délibération N°2 prise en 2014 concernant la maîtrise d'ouvrage est incorrecte, le Conseil Municipal sera donc invité à délibérer de nouveau sur ce point lors de la prochaine réunion.

Il avait été décidé que la commune prenait en charge les travaux de plantations (haies, bosquets...). Contrairement à ce qui avait été décidé le 22 juin 2016 avec la délibération N°23, la commune sera aidée financièrement à parts égales par le Conseil Départemental (40%) et le Conseil Régional (40%), le Conseil devra de nouveau délibérer lors de la prochaine réunion.

25. SICECO – MISE EN PLACE DE LA RODP PROVISOIRE:

(Pour :10 , contre : 0, abstention : 0)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la parution, au Journal Officiel, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014, permettant d'escompter dès 2015 la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

26. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :

(Pour :10 , contre : 0, abstention : 0)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE les subventions 2016 comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT	CODE	VILLE
<i>ASSOC. AMIS DE SALMAISE</i>	30.00 €	21690	SALMAISE
<i>ASSOC. ANCIENS COMBATTANTS VERREY</i>	45.00 €	21690	CHARENCEY
<i>FNACA BOUX SOUS SALMAISE</i>	45.00 €	21690	BOUX /S SALMAISE
<i>ASSOC. CULTURE ET LOISIRS SALMAISE</i>	30.00 €	21690	SALMAISE
<i>ASSOC. EVA</i>	60.00 €	21350	VILLEBERNY
<i>INTERASSOCIATION DE VERREY</i>	40.00 €	21690	SALMAISE
<i>PISCINE INTERC. VALLEE OZE</i>	76.00 €	21690	SALMAISE
<i>CENTRE COTE D'OR FOOT</i>	30.00 €	21121	VAL SUZON
<i>AMICALE SAPEURS POMPIERS ST SEINE</i>	30.00 €	21440	SAINT SEINE L'ABBAYE
<i>ASSOC. VOLLEY-BALL LOISIRS SOMBERNON</i>	30.00 €	21540	BLAISY -HAUT
TOTAL	416.00 €		

QUESTIONS DIVERSES

DEPART SECRETAIRE: Madame DEGUIN Sabine quitte le secrétariat de Mairie au 30/09/2016. L'ouverture au public sera le mercredi de 17h30 à 19h30 et le jeudi de 16h00 à 18h00.

APPAREIL DE TRAITEMENT : Suite à l'installation de l'appareil de traitement, des problèmes de fonctionnement de l'appareil et du chloromètre ont été détectés. Les réparations sont en cours.

TRAVAUX DE RESTAURATION DES LAVOIRS: les travaux pour la restauration des lavoirs commenceront courant octobre.

REGARD D'EAUX PLUVIALES : Un des regards situé sur la rue de la Bretache est endommagé provoquant le refoulement des eaux pluviales chez un particulier lors de fortes précipitations. Une entreprise va être contactée pour la remise en état du regard.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

24. PERSONNEL – REMPLACEMENT AGENT ENTRETIEN

25. SICECO – MISE EN PLACE DE LA RODP PROVISoire

26. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

PECHINOT J

CARRION C

DELARUE F

DUPUIS D

GULLERME JM

JACQUIN R

PECHINOT D

THEVENOT M

THIRION O